

d'atteindre un palier concurrentiel. Payons donc ce simple prix à titre de Canadiens. Faisons-le sans trop nous inquiéter de ce que nous faisons. Considérons la chose en tenant compte des subventions qui ont été injectées dans la région de l'Atlantique, particulièrement en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick dans le passé et qui devront continuer d'y être injectées dans l'avenir jusqu'à ce que nous établissions un marché qui y attirera les industries manufacturières.

Une fois le projet aménagé, subventionnons le coût de l'argent au-dessus du niveau de la concurrence jusqu'au point où le prix du kilowatt sera concurrentiel. En d'autres termes, exploitons ce marché américain. Faisons bénéficier les habitants de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick d'une énergie considérable et bon marché qu'on n'avait encore jamais imaginée au Canada. Monsieur l'Orateur, où avez-vous jamais vu un rapport traitant si légèrement de milliards de kilowatt-heures? Vous n'en avez jamais vu et vous n'en verrez jamais d'autre, car cette situation n'existe nulle part en Amérique du Nord, sinon dans la baie de Fundy. Nous faisons preuve de courte vue en ne réalisant pas ce programme et nous rendons un mauvais service au Canada et à nous-mêmes. Le fait de ne pas y donner suite dès maintenant ne veut pas dire que nous ne le ferons pas à l'avenir. Nous y serons obligés dans la prochaine décennie, car nous n'avons pas d'autres sources d'énergie.

J'ai déjà parlé de pollution. Si nous ne trouvons pas ce que ce problème est important, c'est que le peuple ne s'est pas fait entendre, ou plutôt que le message n'a pas été transmis du gouvernement au peuple. J'ai capté ce message, monsieur l'Orateur, et je suis conscient du problème. Je lave mon linge à domicile et je n'achète pas ce genre de détergent dont parle le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis). J'achète les produits sans polluant. Bien que nous ayons beaucoup besoin d'énergie électrique je ne puis appuyer un projet qui encouragerait la pollution. Nous devrions, à mon avis, considérer l'élément stable du coût de l'énergie marémotrice du bassin Minas.

Je cite la recommandation n° 5 que vous trouverez à la page 22 du rapport de la Commission.

Le Bureau recommande en outre que l'on autorise de plus amples études détaillées quand a) les taux d'intérêt baisseront suffisamment pour permettre d'envisager un projet d'aménagement rentable de l'énergie marémotrice dans la baie de Fundy...

Sérieusement, monsieur l'Orateur, quand ce moment viendra-t-il? Qui se joue de qui? On a rédigé 22 pages pour dire non. Je pense que les 2½ pieds de documents de recherches et de travail devraient être confiés aux fins d'une

révision à un organisme indépendant et extérieur, surtout en ce qu'ils touchent le coût de l'argent. Je poursuis la citation:

... b) une baisse sensible des frais de construction et du coût du matériel générateur permettra de concevoir un projet d'aménagement rentable de l'énergie marémotrice dans la baie de Fundy...

Nous pouvons attendre indéfiniment avant que le soleil brille à Ottawa et que la température atteigne 70° l'année durant. Voilà une remarque narquoise. Comment élaborerons-nous des méthodes moins coûteuses d'aménager des sources d'énergie marémotrice, à moins que nous n'agissions et que nous ne mettions au point le matériel nécessaire pour exploiter cette énergie?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je crains que son temps de parole n'ait expiré.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je voudrais attirer votre attention sur une suite d'événements survenus ces dernières semaines et qui ont eu de profondes répercussions sur la ville d'Elliott Lake dans ma circonscription. J'arrive juste d'un ensemble de séances d'urgence avec des notables de cette ville—membres du conseil municipal, chefs ouvriers, hommes d'affaires et autres.

Il y a quelques semaines, le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé que le gouvernement s'était rendu compte que des négociations se poursuivaient entre la société Roman et la Compagnie de la baie d'Hudson, pour vendre à cette compagnie les titres majoritaires de Denison Mines, et il a indiqué que le gouvernement interviendrait pour empêcher cette vente, avec une mesure législative rétroactive si nécessaire, parce que la Compagnie de la baie d'Hudson est la propriété de capitaux américains.

Une réunion qui a eu lieu ultérieurement entre le premier ministre et M. Roman a paru se terminer sur une note très amicale, M. Roman indiquant que la façon dont le premier ministre abordait la question était juste. Il a semblé en même temps que des déclarations faites par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene), il ressortait que des arrangements pourraient être conclus aux termes desquels la politique gouvernementale sur la propriété étrangère serait maintenue tout en permettant à M. Roman de procéder à la vente. Mais jeudi dernier en soirée, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé en détail le règlement prévu par le gouvernement à l'égard de la propriété étrangère et il a indiqué que les sociétés minières canadiennes devraient être détenues par des Canadiens jusqu'à concurrence de 66 p. 100, aucun propriétaire étranger ne devant posséder plus de 10 p. 100 de la totalité.